



COMMUNE DE SAINT YZAN DE SOUDIAC
REUNION CONSEIL MUNICIPAL N°04/2025
PROCES-VERBAL DU VENDREDI 27 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 19 présents : 12 votants : 16

L'an deux mil vingt-cinq, vendredi 27 juin à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Yzan de Soudiac s'est réuni en session ordinaire à la mairie, 10 rue Émile Gauthier, sous la présidence de BERNARD Didier, Maire de la commune de Saint Yzan de Soudiac

Date de la convocation : 23 juin 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents (12) : Mmes **BERGEON** Véronique, **BIASOTTO** Sandrine , **FEYTIT** Annie , **HERVE** Patricia, **QUEYLA** Maria, , **SALVI** Eloïse,, **ZAPATA** Linda.
Mrs **BERNARD** Didier, **GUIBERT** Olivier, **JACQUENOT** Joël, , **THEVENOUX** Guy, , **TURPIN** Pascal.

Pouvoirs (4) : Mme **STAELENS** Elise pouvoir à Mr Olivier GUIBERT
Mr **MARIE** Michel pouvoir à Mme Éloïse SALVI,
Mr **RAEL** Franck pouvoir à madame Patricia HERVÉ,
Mr **THOMAS** Alain pouvoir à Mme Sandrine BIASOTTO,

Absents excusés (3) : Mesdames **DROUILLARD** Delphine. **GUIMBERTEAU** Claire
Monsieur **COUREAU** Pierre-Luc,

Secrétaire de séance : Mme Eloïse SALVI

LESQUELS FORMENT LA MAJORITÉ DU CONSEIL EN EXERCICE

Monsieur le Maire fait l'appel des membres du conseil municipal.

Le quorum est atteint,

Il demande la désignation d'un secrétaire de séance.

Madame Éloïse SALVI est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe que le procès-verbal du dernier conseil sera voté au prochain Conseil municipal.

--*-*-*-*-*-*-*-*-*-*

Monsieur le Maire donne l'ordre du jour de la séance :

I FINANCES

- 1°) C.F.U (Compte Financier Unique) 2024
- 2°) Affectations définitives des résultats
- 3°) Révisions des différents tarifs de locations

II CCLNG

- 4°) Composition du Conseil Communautaire à compter du renouvellement de ses instances en 2026

III DIVERS

- 5°) Amendes de Police, dépôts sauvages
- 6°) Festival du Conte
- 7°) Enquête publique Flying Whales

IV COMMISSION ET INTERCOMMUNALITES

V QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Eloise SALVI pour présenter le point financier.

--*-*-*-*-*-*-*-*-*-*

I FINANCES :

Le Compte Financier Unique 2024

Madame Éloïse SALVI présente au Conseil les CFU du BP principal de l'assainissement et du cabinet médical. Elle présente les CFU par chapitres en fonctionnement et par opérations en investissement en donnant des précisions sur certains points en hausse ou en baisse.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des juridictions financières,

VU l'article 60 de la loi de finances n° 63-156 du 23 février 1963,

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les comptes financiers uniques 2024 du BP principal de la commune de Saint-Yzan-de-Soudiac 49220, de l'assainissement 49220 et du cabinet médical.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Vu le rapport de la commission.

Les CFU de la commune présentent les résultats suivants :

1°) Commune

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DE LA COMMUNE DE ST YZAN DE SOUDIAK ENTITE N°49200

Résultats d'exécution du budget principal de la commune (4920) 2024

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent / 2023	Part affectée à l'investissement ex 2024	Résultat de l'exercice 2024	résultat de la clôture de l'exercice 2024
investissement	-190 439,70 €		-38 423,86 €	-228 863,56 €
Fonctionnement	109 810,97 €	265 324,70 €	253 095,38 €	1085 874,65 €
total	907 664,27 €		214 671,52 €	857 011,09 €

TABLEAU GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE BP PRINCIPAL DE LA COMMUNE

49200

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire totale	A	950 498,70 €	1 522 190,73 €	2 472 689,43 €
	Recettes réalisées (1)	B	291 639,72 €	1 811 729,63 €	2 103 369,35 €
	Reste à Réaliser	C	21 999,00 €	- €	21 999,00 €
DEPENSES	autorisation budgétaire totale	D	760 059,00 €	2 354 970,00 €	3 115 029,00 €
	Dépenses réalisées (1)	E	330 063,58 €	1 558 634,25 €	1 888 697,83 €
	Reste à Réaliser	F	23 585,00 €	- €	23 585,00 €
Différences ente les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercices (+/-)	G=B-E	-38 423,86 €	253 095,38 €	214 671,52 €
Resultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs repoortés (+/-)	H	-190 439,70 €	832 779,27 €	642 339,57 €
(investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G+H	-228 863,56 €	1 085 874,65 €	857 011,09 €
Différence entre	Reste à Réaliser (+/-)	I=C-F	-1 586,00 €	- €	- 1 586,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+H+I	- 230 449,56 €	1 085 874,65 €	855 425,09 €

*Les recettes réalisées et les dépenses concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote. Le doyen Monsieur Joël JACQUENOT a pris la présidence pour le vote du CFU 2024.

Présents : 11 votants : 15

Le Conseil Municipal décide à 13 votes pour et 2 abstentions des membres présents ou représentés :

- D'approuver le Compte financier unique 2024 du BP principal de Saint Yzan de Soudiac 49200 tel que présenté
- De donner pouvoir à M. le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Détail du vote

- Vote Contre : 00

- Abstention : 02

- Vote pour : 13

ORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE ST YZAN DE SOUDIAC ENTITE N°49220

Il est précisé que le CFU présente une anomalie non bloquante (lettre d'information TOTEM N°18 et 19 de la DGCL).

Résultats d'exécution du budget ASSAINISSEMENT de la commune (49220) 2024

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent / 2023	Part affectée à l'investissement ex 2024	Résultat de l'exercice 2024	résultat de la clôture de l'exercice 2024
investissement	28 118,85 €		-38 800,25 €	-10 681,40 €
Fonctionnement	328 438,42 €	25 419,15 €	23 662,58 €	326 681,85 €
total	356 557,27 €	25 419,15 €	-15 137,67 €	316 000,45 €

TABLEAU GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE BP ASSAINISSEMENT (49220) 2024

Détermination du résultat cumulé de fin d'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
	Prévision budgétaire totale	A	405 095,150 €	151 604,00 €	556 699,15 €
	Recettes réalisées (1)	B	101 035,15	150 681,34	251 716,49
RECETTES	Reste à Réaliser	C	- €	- €	- €
	autorisation budgétaire totale	D	453 998,00 €	454 623,27 €	908 621,27 €
	Dépenses réalisées (1)	E	139 935,40 €	127 018,76 €	266 954,16 €
DEPENSES	Reste à Réaliser	F	87 349,00 €	0,00 €	87 349,00 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice(+/-)	G=B-E	-38 800,25 €	23 662,58 €	-15 137,67 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	28 118,85 €	303 019,27 €	331 138,12 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G+H	-10 681,40 €	326 681,85 €	316 000,45 €
Différence entre les restes à réaliser	Reste à Réaliser (+/-)	I=C-F	-66 565,00 €	0,00 €	-66 565,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+H+I	-77 546,40 €	326 681,85 €	249 135,45 €

*Les recettes réalisées et les dépenses concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote. Le doyen Monsieur Joël JACQUENOT a pris la présidence pour le vote du CFU assainissement 2024.

Présents : 11 Votants : 15

Le conseil municipal décide à 13 votes pour, et 2 abstentions des membres présents ou représentés :

- D'approuver le Compte financier unique 2024 du BP assainissement de Saint Yzan de Soudiac 49220 tel que présenté

- De donner pouvoir à M. le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Détail du vote

- Vote Contre : 00
- Abstentions : 02
- Votes pour : 13

3°) Cabinet Médical

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DE LA COMMUNE DE ST YZAN DE SOUDIAZ BP ANNEXE CABINET MEDICAL ENTITE N°49204

Résultats d'exécution du budget annexe cabinet médical (49204) 2024

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent / 2023	Part affectée à l'investissement ex 2024	Résultat de l'exercice 2024	résultat de la clôture de l'exercice 2024
investissement	- 17 252,90 €		- 604,69 €	- 17 857,59 €
Fonctionnement	36 231,89 €	17 252,90 €	- 32,07 €	18 946,92 €
total	18 978,99 €	17 252,90 €	- 636,76 €	1089,33 €

TABEAU GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE BP CABINET MEDICAL (49204)

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire totale	A	35 252,90 €	51 252,90 €	86 505,80 €
	Recettes réalisées (1)	B	17 252,90 €	31 557,42 €	48 810,32 €
	Reste à Réaliser	C	- €	- €	- €
DEPENSES	autorisation budgétaire totale	D	18 000,00 €	70 231,89 €	88 231,89 €
	Dépenses réalisées (1)	E	17 857,59 €	31 589,49 €	49 447,08 €
	Reste à Réaliser	F	0,00 €	- €	0,00 €
Différences ente les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercices(+/-)	G=B-E	-604,69 € -	32,07 €	-636,76 €
Resultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs repoortés (+/-)	H	-17 252,90 €	18 978,99 €	1 726,09 €
(investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G+H	-17 857,59 €	18 946,92 €	1 089,33 €
Différence entre	Reste à Réaliser (+/-)	I=C-F	0,00 €	- €	- €
Résultat cumulé	Excédent/défici	G+H+I	-17 857,59 €	18 946,92 €	1 089,33 €

*Les recettes réalisées et les dépenses concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote. Le doyen Monsieur Joël JACQUENOT a pris la présidence pour le vote du CFU 2024.

Présents : 11 votants : 15

Le conseil municipal décide à 13 votes pour, et 2 abstentions des membres présents ou représentés :

- D'approuver le Compte financier unique 2024 du BP annexe cabinet médical tel que présenté
- De donner pouvoir à M. le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Détail du vote

- Vote Contre : 00
- Abstentions : 02
- Votes pour : 13

Les affectations définitives de résultats

Madame Éloïse SALVI informe que les résultats provisoires sont les mêmes que les définitifs.

Elle présente le travail de la commission des finances

le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-5 et R 2311-13,

Vu les dispositions d'instruction budgétaire et comptable M14 et M49

Vu les pièces justificatives prévues à l'article R2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriale

Les résultats définitifs de l'exercice 2024 pour le BP de la commune 49200, assainissement et cabinet médical et leurs affectations des résultats sont les suivants :

4°) du BP Commune 49200

FINANCES - BP PRINCIPAL DE LA COMMUNE 49200 affectations des Résultats 2024

		Dépenses	recettes	soldes (+OU-)
section de fonctionnement	Résultat exercice 2024 (résultat propre)	1 558 634,25 €	1 811 729,63 €	253 095,38 €
	Résultat reporté exercice antérieur 1 098 103.97 €- affectation N 1068 265 324.70 €)			832 779.27 €
	Résultat cumulé de clôture			1 085 874.65 €

		dépenses	recettes	soldes (+OU-)
section d'investissement	Résultat exercice 2024 (résultat propre)	330 063,58 €	291 639,72 €	-38 423,86 €
	résultats antérieurs reportés (linge 002 du BP 2025)	190 439,70 €		-190 439,70
	Résultat cumulé de clôture			-228 863,56 €

		dépenses	recettes	soldes (+OU-)
RESTE A REASLISER AU 31/12/2024	FONCTIONNEMENT			0,00 €
	INVESTISSEMENT	23 585.00€	21 999.00€	-1 586,00 €

Besoin de financement section investissement				-230 449.56€
				soldes (+ ou-)

Reprise	affectation à l'investissement (compte 1068)			230 449,56 €
	report en investissement (compte D001)			228 863,56 €
	report en fonctionnement (compte R002)			855 425,09 €

Où les explications ci-dessus ,

Le conseil municipal décide à 14 votes pour et 2 abstentions, des membres présents ou représentés :

1°) De constater les résultats de l'exercice 2024 en fonctionnement et investissement ci-dessus,

2°) de constater le besoin de financement de la section d'investissements à 230 449.56 €

3°) décide de l'affectation du résultat 2024 au budget principal comme suit

Articles 1068 (recette)

Excédent de fonctionnement capitaliser
de..... 230 449.56 €

Chapitre 002 (recettes)

Résultat de fonctionnement reporté de
.....855 425.09 €

Chapitre 001 (Dépenses)

Solde d'exécutions de la section d'investissement reporté de..... 228 863.56
€

Détail du vote

- Vote Contre : 00

- Abstentions : 02

- Votes pour : 14

5°) Assainissement

FINANCES - BP ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE 49220 affectations des Résultats 2024

section de fonctionnement		Dépenses	recettes	soldes (+OU-)
		127 018.76 €	150 681.34 €	23 662.58 €
	Résultat exercice 2024 (résultat propre)			
	Résultat reporté exercice antérieur 328 438.42 €- affectation N 1068 25419.15€)			303 019.27€
	Résultat cumulé de clôture			326 681.85 €

section d'investissement		dépenses	recettes	soldes (+OU-)
		139 935.40 €	101 135.15 €	-38 800.25€
	Résultat exercice 2024 (résultat propre)			
	résultats antérieurs reportés (linge 001 de N-1)		28 118.85 €	28 118.85 €
	Résultat cumulé de clôture			-10 681.40 €

RESTE A REALISER AU 31/12/2024		dépenses	recettes	soldes (+OU-)
	FONCTIONNEMENT			
	INVESTISSEMENT	87 039.00.00€	20 784.00 €	-66 565.00 €

Besoin de financement section investissement				-77 546.40 €
				soldes (+ ou-)

Reprise Anticipée	affectation à l'investissement (compte 1068)			77 246.40 €
	report en investissement (compte D001)			- 10 681.40 €
	report en fonctionnement (compte R002)			249 435.45 €

Où les explications ci-dessus ,

Le conseil municipal décide à 14 votes pour et 2 abstentions, des membres présents ou représentés :

1°) De constater les résultats de l'exercice 2024 en fonctionnement et investissement ci-dessus,

2°) de constater le besoin de financement de la section d'investissements à 98 030.40 €

3°) décide de l'affectation du résultat 2024 au budget principal comme suit

Articles 1068 (recette)

Excédent de fonctionnement capitaliser de.....

98 030.40 €

Chapitre 002 (recettes)

Résultat de fonctionnement reporté de

228 651.45 €

Chapitre 001 (Dépenses)

Solde d'exécutions de la section d'investissement reporté de..... -10 681.40 €

Détail du vote

- Vote Contre : 00

- Abstentions : 02

- Votes pour : 14

6°)Cabinet Médical

FINANCES - BP ANNEXE CABINET MEDICAL DE LA COMMUNE 49204 affectations des Résultats 2024

		Dépenses	recettes	soldes (+OU-)
section de fonctionnement	Résultat exercice 2024 (résultat propre)	127 018.76 €	150 681.34 €	23 662.58 €
	Résultat reporté exercice antérieur 328 438.42 €- affectation N 1068 25419.15€)			303 019.27€
	Résultat cumulé de clôture			326 681.85 €

		dépenses	recettes	soldes (+OU-)
section d'investissement	Résultat exercice 2024 (résultat propre)	139 935.40 €	101 135.15 €	-38 800.25€
	résultats antérieurs reportés (linge 001 de N-1)		28 118.85 €	28 118.85 €
	Résultat cumulé de clôture			-10 681.40 €

		dépenses	recettes	soldes (+OU-)
RESTE A REALISER AU 31/12/2024	FONCTIONNEMENT			
	INVESTISSEMENT	87 039.00.00€	20 784.00 €	-66 565.00 €

Besoin de financement section investissement				-77 546.40 €
				soldes (+ ou-)
Reprise Anticipée	affectation à l'investissement (compte 1068)			77 246.40 €
	report en investissement (compte D001)			- 10 681.40 €
	report en fonctionnement (compte R002)			249 435.45 €

Où les explications ci-dessus ,

Le conseil municipal décide à 14 votes pour et 2 abstentions, des membres présents ou représentés :

1°) De constater les résultats de l'exercice 2024 en fonctionnement et investissement ci-dessus,

2°) de constater le besoin de financement de la section d'investissements à 77 246.40 €

3°) décide de l'affectation du résultat 2024 au budget principal comme suit

Articles 1068 (recette)

Excédent de fonctionnement capitaliser de.....

77 246.40 €

Chapitre 002 (recettes)

Résultat de fonctionnement reporté de

249 435.45 €

Chapitre 001 (Dépenses)

Solde d'exécutions de la section d'investissement reporté de..... -10 681.40

€

7°) Les propositions de révision des différents tarifs de locations et services

FINANCES - REVALORISATION BAUX COMMUNAUX AU 1^{ER} JUILLET 2025

Madame Eloïse SALVI propose la révision des baux communaux au 1^{er} juillet 2025.

Elle informe que la variation de l'indice au 4^{ème} trimestre 2023 est de 132.62 et l'indice au 1^{ème} trim 2024 est 143.46 soit une variation de 10.84% appliquée.

Elle présente au Conseil Municipal une proposition d'augmenter les loyers au 1^{er} juillet 2024 comme suit :

Indice de référence des loyers :							
	indice 1erTR 2024	indice 1erTR 2025	Variation	Loyer actuel	Nouveau loyer	Charges	Nouvelles
30 Rue du Jardin Public	143,46	145,47	2,01	357,62	362,63	24,01	24,35
Mme DOUCET							
15 Rue V BASH	143,46	145,47	2,01	465,76	472,29	14,55	14,75
Restaurant du cœur							
50 Avenue du G de GAULLE	143,46	145,47	2,01	408,36	414,08	25,44	25,79
Mme FYNIN							
52 Avenue de G de GAULLE	143,46	145,47	2,01	436,02	442,13	25,44	25,79
M BENARD							
54 Av du G de GAULLE	143,46	145,47	2,01	590,08	598,34	16,15	16,38
CAMILINE							
56 Av du G de GAULLE	143,46	145,47	2,01	484,01	490,79	9,38	9,51
CAMILINE							
80 Bis Avenue du G de GAULLE	143,46	145,47	2,01	232,34	235,59		
Bureau 2							
80 Bis Avenue du G de GAULLE	143,46	145,47	2,01	269,39	273,37		
Bureau 1							
80 Bis Avenue du G de GAULLE	143,46	145,47	2,01	239,95	243,31		
Bureau 3							
CABINET MEDICAL R d C	143,46	145,47	2,01	280,66	284,54	36,10	36,60
Réflexologie/Matérothérapie							
CABINET MEDICAL R d C	143,46	145,47	2,01	461,18	467,64	59,52	60,35
Dentiste							
CABINET MEDICAL R d C	143,46	145,47	2,01	490,94	497,81	47,51	48,18
L'Atelier de Louise							
CABINET MEDICAL R d C	143,46	145,47	2,01	479,12	485,83	69,60	70,58
Dentiste 2ème local							
CABINET MEDICAL R d C	143,46	145,47	2,01	199,63	202,44	23,25	23,58
Infirmière							
CABINET MEDICAL 1er E	143,46	145,47	2,01	343,15	347,96	48,13	48,80
Ostéopathe							
CABINET MEDICAL 1er E	143,46	145,47	2,01	1092,20	1107,50	153,18	155,33
Sages femmes							
CABINET MEDICAL 1er E	143,46	145,47	2,01	196,32	199,07	28,35	28,75
Dietéticienne (4jours)							
				7026,73	7125,32	580,61	588,74

Où les explications de madame Eloïse SALVI, monsieur le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

🚦 D'augmenter les baux communaux tel que présentés

II CCLNG

8°) Composition du Conseil Communautaire à compter du renouvellement de ses instances en 2026

CCLNG- RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE A COMPTER DU RENOUVELLEMENT DES SES INSTANCES EN 2026 - ACCORD LOCAL - AVIS DE ST YZAN DE SOUDIAZ

Monsieur le Maire présente le courrier du Président de la CCLNG en date du 23 juin portant sur la recomposition du conseil communautaire à compter du renouvellement de l'assemblée.

Le nombre et la répartition des sièges au sein des assemblées communautaires doivent être revus l'année précédant chaque renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, ceci afin de tenir compte des changements intervenus dans les équilibres démographiques entre les communes sur la durée du mandat écoulé.

NOM DE LA COMMUNE	POPULATION 2025	NOMBRE DE SIEGES HORS ACCORD	ACCORD LOCAL
CAVIGNAC	2368	3	4
CEZAC	2740	4	

			4
CIVRAC DE BLAYE	791	1	2
CUBNEZAIS	1877	3	3
DONNEZAC	929	1	2
LARUSCADE	2808	4	4
MARCENAIS	839	1	2
MARSAS	1237	2	2
SAINT MARIENS	1637	2	3
SAINT SAVIN	3468	5	5
ST VIVIEN DE BLAYE	359	1	1
ST YZAN DE SOUDIAZ	2577	4	4
TOTAL	21 630	31	36

Les communes membres de l'EPCI peuvent convenir d'un nombre et d'une répartition reposant sur un accord local, à la condition de délibérer à la majorité qualifiée au plus tard le 31 août 2025, et qu'à défaut, la répartition prévue par la loi en l'absence d'accord sera arrêtée.

Après discussion, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- De donner un avis favorable à la répartition des sièges fixant le nombre de délégués à 36 conformément à l'accord local (voter en conseil communautaire le 19/06/2025 du Del n° 19062501) tel qu'exposé dans le tableau ci-dessus.
- De mandater le maire à faire la publicité de cette délibération

Détail du vote :

- Vote Contre : 00

- Abstention : 00

- Votes pour : 16

III DIVERS

9°) Amendes de Police, dépôts sauvages

RETRAIT DELIBERATION N°232025 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL PORTANT POUR OBJET
POLICE AMENDE POUR DÉPÔTS SAUVAGES

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la préfecture du service du contrôle de légalité concernant la délibération n° 232025 du Conseil municipal du 11 avril 2025 qui demande le

retrait de la délibération. Le Conseil municipal n'est pas compétent pour se prononcer sur le montant des amendes administratives sanctionnant les dépôts sauvages.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal le retrait de cette délibération numéro 232025.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

de retirer la délibération n° 232025 portant pour objet police amende pour dépôts sauvages.

Détail du vote

- Vote Contre : 00

- Abstention : 00

- Votes pour : 16

Monsieur le Maire informe du suivi du SMICVAL.

10°) Festival du Conte

FINANCES- ACCORD SUBVENTION AU COMITE DES FETES POUR LA MANIFESTATION DU FESTIVAL DU COMTE

Monsieur le Maire présente la demande de subvention du comité des fêtes pour la participation à l'animation du festival du conte pour un montant de 320 €.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'accorder une subvention exceptionnelle de 320 € au comité des fêtes pour sa participation aux frais pour la manifestation du festival du conte.
- De prévoir la dépense au compte 65748.
- De charger monsieur le Maire de faire la publicité de cette délibération.

Détail du vote

- Vote Contre : 00

- Abstention : 00

- Votes pour : 16

ZAPATA Linda donne le compte rendu du festival du conte

11°) Enquête publique Flying Whales

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE CREATION D'UNE ZAE « filières Dirigeables » FLYING WALES »- AVIS DE LA COMMUNE

Vu l'article R 181-38 du code de l'environnement,

Par arrêté préfectoral en date du 15 mai 2025, le Préfet de la Gironde a prescrit une enquête publique unique, afin de recueillir l'avis du public sur le projet de création d'une Zone d'Activité Economique (ZAE) « Filières Dirigeables » sur le territoire des communes de Cavignac, Laruscade, Saint Mariens et Saint Yzan de Soudiac.

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde (CCLNG) sera le maître d'ouvrage du projet de création de la ZAE « Filières Dirigeables » sur une emprise de 75 hectares à Laruscade, dont l'objet sera de construire une usine de fabrication de dirigeables destinées au transport de fret lourd avec chargement et déchargement en vol stationnaire sans pose au sol du dirigeable.

Le périmètre de la ZAE « Filières Dirigeables » aura pour vocation la mise en place des fonctions nécessaires au transport, au magasinage, à la fabrication de composants, à l'assemblage de ballons dirigeables et à leur mise en vol.

L'enquête aura lieu du vendredi 27 juin au mardi 29 juillet 2025 inclus pour une durée totale de 32 jours.

Les membres de la commission d'enquête se tiendront à disposition du public sur notre commune :

- Jeudi 03 juillet de 14h00 à 17h00
- Jeudi 10 juillet de 09h00 à 12h00
- Mardi 15 juillet de 14h00 à 17h00

Il informe que le Conseil Municipal doit donner son avis sur l'emprise des ouvrages projetés.

Monsieur le Maire propose :

- « de donner un avis favorable au projet de construction de cette usine qui s'inscrit dans un contexte global favorable de la transition énergétique du secteur des transports à l'échelle locale et internationale.

Le projet s'appuie sur une volonté partagée à l'échelle du territoire de la CCLNG de favoriser la création d'emplois locaux qualifiés durables ou non qualifiés, et réduire les inégalités sociales territoriales du bassin de vie, de valoriser l'image du territoire avec des activités innovantes.

- *D'émettre des réserves sur l'insertion paysagée du projet et de l'impact acoustique pour les habitants de notre commune.*

Le Conseil Municipal demande A LA SOCIETE FLYING WALES:

- *La création d'un talus arboré entre les habitations situées à proximité du site et le projet, afin de diminuer l'impact visuel et le bruit pour leur permettre de conserver un bon cadre de vie.*
- *De développer le tourisme industriel autour du site qui sera unique par ses caractéristiques,*
- *participer aux financements de l'accès à la ZAE par des modes doux depuis la gare de Saint Mariens / Saint Yzan de Soudiac.*

Le Conseil Municipal demande que l'ensemble des différentes taxes soient en totalité perçues par la CCLNG. »

Après discussion et analyse du dossier, monsieur le Maire demande de passer au vote, le conseil municipal décide à 10 votes pour 6 abstentions des membres présents ou représentés de

- de donner un avis favorable au projet de construction de cette usine qui s'inscrit dans un contexte global favorable de la transition énergétique du secteur des transports à l'échelle locale et internationale.
- Le projet s'appuie sur une volonté partagée à l'échelle du territoire de la CCLNG de favoriser la création d'emplois locaux qualifiés durables ou non qualifiés, et réduire les inégalités sociales territoriales du bassin de vie, de valoriser l'image du territoire avec des activités innovantes.
- D'émettre des réserves sur l'insertion paysagée du projet et de l'impact acoustique pour les habitants de notre commune.

Le Conseil Municipal demande A LA SOCIETE FLYING WALES :

- **La création d'un talus arboré entre les habitations situées à proximité du site et le projet, afin de diminuer l'impact visuel et le bruit pour leur permettre de conserver un bon cadre de vie.**
- **De développer le tourisme industriel autour du site qui sera unique par ses caractéristiques,**
- **participer aux financements de l'accès à la ZAE par des modes doux depuis la gare de Saint Marien / Saint Yzan de Soudiac.**

Le Conseil Municipal demande que l'ensemble des différentes taxes soient en totalité perçues par la CCLNG.

- De charger monsieur le Maire de faire la publicité de cette délibération et de faire toutes les démarches administratives à la réalisation de cette délibération.

Détail du vote

- Vote Contre : 00

- Abstention : 06

- Votes pour : 10

IV COMMISSIONS ET INTERCOMMUNALITES

Madame HERVE Patricia donne le compte rendu de la réunion du CCAS et de l'adressage

Madame Annie FEYTIT a participé à la réunion du CCAS et au réunion de l'adressage.

Réunion publique fin septembre début octobre

Mise en place au 01 /01/2026 (pendant 6 mois nous gardons la même adresse) **Madame JOLLIVET** a rendez-vous avec la poste début juillet

Madame ZAPATA Linda donne le compte rendu de la réunion animation le dimanche 7 juin 2026 festival du conte théâtre vers 16h30 mise en place d'un glacier à la spatule, maquillage pour les enfants projet labyrinthe géant sur Alice au pays des merveilles. Régler le problème

de la sono, trouver un animateur en permanence sur le site. Programmer une réunion avec les associations pour octobre rose

Madame QUEYLA Maria donne le compte-rendu du conseil d'école de mardi et fixe la réunion de la commission scolaire le mercredi 9 juillet 2025 19h00.

Synthèse du conseil d'école :

« Les classes ont participé à de nombreux projets, à l'intérieur de l'école, en sortie (avec ou sans nuitées).

Deux sorties avec nuitées :

- 13 au 16 mai : voyage à Saint Malo (CM1 et CM1/CM2) : découverte de l'histoire riche (J. Cartier, les corsaires), de l'économie et de l'évolution de St Malo
- 2 au 6 juin : voyage à Mulhouse (CE2/CM2) : échange franco-allemand sur toute l'année avec rencontre en tiers-lieu sur le thème « connaître le passé, comprendre le présent, construire le futur »

Journées à thème :

- Musique : intervenant le 11 avril en GS
- Histoire : temps modernes le 17 avril en CE2/CM2 ; Bretagne le 18 avril en CM1 et CM1/CM2
- journée anglaise le 23 mai du CE1 au CE2
- patrimoine : visite de Bordeaux le 27 mai en CP
- nature et environnement : venue d'un colombophile le 12 mai en GS, visite de la ferme de Sadirac le 27 mai en GS, exposition des photos du projet COTEAC le 10 juin, sortie à Meschers le 13 juin en PS/MS, sur l'île d'Oléron le 26 juin en CP, à la Maison de la Forêt le 1er juillet en PS/MS
- sécurité routière (surtout à vélo) le 9 mai pour les CE2/CM2, CM1, CM1/CM2
- préparation de l'entrée en 6e avec la visite du Collège (cours, repas au réfectoire) pour les CM2 le 19 mai
- balade mathématiques dans St Yzan : du CP au CE2 le 10 juin
- venue des correspondants de St Marines le 24 juin en CE2
- Culture : Théâtre des classes du CE2 au CM2 pour les élèves, les parents les 16 et 19 juin ;
- récompenses du Concours Amapa le 27 juin du CE1 au CM2 ; comités lecture en maternelle le 24 juin et exposition des objets au mois de juin à la bibliothèque et au Collège en CP ;

sortie cinéma le 30 juin en CE1

- Santé : parcours du cœur le 23 juin en CE1

- fin d'année : spectacle et exposition Arts le 27 juin ; remise des cadeaux aux CM2 avec leurs filleuls de Cp le 30 juin.

Un grand merci à l'équipe enseignante pour l'investissement mis à destination des élèves de l'école.

Certaines classes ont participé à la journée « Non au harcèlement » au mois de novembre.

Les élèves de CM1 et de CM2 ont participé à une journée sur le Cyber Harcèlement, avec la venue de l'Equipe Mobile de Sécurité.

Les classes de CE1 ont participé au vote des clips et des vidéos du projet national : 3 affiches et 3 clips présélectionnés au niveau national étaient soumis au vote.

L' école a obtenu le niveau 2 du label pour la prévention du harcèlement à l'école.

Elle donne la répartition des classes pour la rentrée 2025 »

Monsieur Pascal TURPIN les travaux chemin de fauchard sont réceptionnés . Réunion de la commission de fonctionnement le 7 juillet 2025 19h30 directement au stade.

Mr THEVENOUX Guy remercie le travail de Linda et les personnes qui ont aidé au montage et démontages des chapiteaux.

Mme Sandrine BIASOTTO a participé à la réunion de la révision de la liste électorale. Elle remercie Linda pour sa pièce au festival du conte.

Mr Olivier GUIBERT a participé au festival des contes. Remarque pour rappeler par SMS un rappel des commissions.

V QUESTIONS DIVERSES

Madame FEYTIT Annie demande que le trou d'eau soit nettoyé à Nollet

Madame ZAPATA Linda chemin des sablières le transformateur les fils traînent sur la route.

Mr Pascal TURPIN va s'occuper des deux points ci-dessus.

Monsieur GUIBERT Olivier les procès-verbaux de l'année 2025 ne sont pas sur le site vont être mis sur le site en début de semaine.

Monsieur le MAIRE remercie les conseillers pour le travail réalisé . Il souhaite de bonnes vacances. Il rappelle la manifestation du 30 août au stade

L'ordre du jour est épuisé, le Maire lève la séance à 23h11

Le secrétaire de séance

Le Maire

Mme Éloïse SALVI

Mr Didier BERNARD



